



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-241

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-06-16-00003 - Arrêté DOS-GRHH-2026-123 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Baie de Somme (3 pages)

Page 3

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2026-06-15-00001 - ARRÊTÉ du 15 juin 2026 portant modification (N° 3) à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut (1 page)

Page 6

R32-2026-06-16-00001 - ARRÊTÉ du 16 juin 2026 portant modification (N° 1) à l'arrêté de nomination des membres du conseil de l'Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie des Hauts-de-France (2 pages)

Page 7

ARRETE DOS-GRHH-2026-123
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA BAIE DE SOMME

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2024-105 du 06 décembre 2024 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Baie de Somme ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume à compter du 18 mai 2026) ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme du 15 avril 2026 désignant Madame Brigitte GUERLIN pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Baie de Somme ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre du 05 mai 2026 désignant Madame Agnès BOULONGNE pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Baie de Somme ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Valéry-sur-Somme du 05 juin 2026 désignant Monsieur François VAILLANT, maire de Saint-Valéry-sur-Somme, en qualité de représentant de la commune de Saint-Valéry-sur-Somme au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Baie de Somme ;

ARRETE

Article 1er :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Baie de Somme est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier intercommunal de la Baie de Somme sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 16 juin 2025

Pour la directrice générale par intérim de
l'agence régionale de santé Hauts-de-France
et par délégation

Le Directeur de cabinet


Maxime MOULIN

ANNEXE 1 (DOS-GRHH-2026-123)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Christophe DUFRENOY, maire de Rue, commune siège de l'établissement,
- Monsieur François VAILLANT, représentante de la commune de Saint-Valéry-sur-Somme,
- Madame Brigitte GUERLIN, représentante de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Madame Agnès BOULONGNE, représentante de la communauté de communes Ponthieu Marquenterre,
- Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, représentante du conseil départemental de la Somme.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le docteur Jean-Daniel BARRAUD de LAGERIE et Madame le docteur Emilie PARMENTIER, représentants de la commission médicale d'établissement,
- Madame Laëtitia AMOURETTE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Madame Gêrilise GUERVILLE-DELABYE et Monsieur Christophe GERON, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur le docteur Olivier LELEU, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé, et une autre personnalité qualifiée désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé en attente de désignation,
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le préfet de la Somme,
- Madame Denise INDERBITZIN (Association pour le droit de mourir dans la dignité) et Monsieur Raymond BROSZNIOWSKI (Union départementale des associations familiales de la Somme), en qualité de représentants des usagers désignés par le préfet de la Somme.

**ARRÊTÉ du 15 juin 2026 portant modification (N° 3)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Hainaut ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés ministériels portant modification des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Hainaut en date des 8 avril et 5 mai 2026 ;

Vu la modification formulée par la fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 4 avril 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, sur désignation

1) Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Titulaire :

- Madame Najate BENTEFRIT (*désignée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 juin 2026

La cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARRÊTÉ du 16 juin 2026 portant modification (N° 1)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil de l'Union pour la Gestion des Établissements des
Caisses d'Assurance Maladie des Hauts-de-France**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment l'article L.216-3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} juin 2026 portant nomination des membres du conseil de l'Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladies des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les modifications formulées par le mouvement des entreprises de France (*MEDEF*) et par la fédération nationale de la mutualité française (*FNMF*).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 1^{er} juin 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

- 1) Mouvement des Entreprises DE France (*MEDEF*)

Suppléants :

- Monsieur Michaël JUPIN (*désigné sur siège vacant*)

En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité française, sur désignation

- 1) Fédération Nationale de la Mutualité Française (*FNMF*)

Suppléants :

- Monsieur Pascal COURTIN (*désigné sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 16 juin 2026

La cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.